

Siège social: «Villa Tamaris», 1358 Bd JB Abel, 83000, Toulon

Siret: 477 793 459 00025 - Président: Claude Téqui

Tél : 07 87 75 93 09 - E-mail: claudetequi.brest@orange.fr

Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



Procès Verbal

Assemblée Générale du 11 mai 2023

Notre assemblée générale s'est tenue à 16h45 salle Franck Arnal, rue Vincent Scotto à Toulon.

Le président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'assistance et a présenté l'ordre du jour

16h45 : Assemblée Générale statutaire

- Rapport moral, mise au vote
- Rapport d'activité, mise au vote
- Rapport financier, mise au vote
- Appel à candidature pour un mandat d'administrateur

17h30 : 2e partie de l'AG consacrée aux questions aux élus :

- Le projet de base nautique sur l'anse Tabarly
- La réhabilitation du Chemin des douaniers
- L'Anse Méjean
- Les lieux accidentogènes de notre quartier et l'état de nos voiries

51 adhérents présents ou représentés se sont exprimés sur les différents suffrages.

1) Rapport Moral :

Présenté par le Président Claude Téqui, accepté à l'unanimité

Joint ci-après en annexe 1

2) Rapport d'Activité :

Présenté par le Secrétaire Patrick Doucet, accepté à l'unanimité

Joint ci-après en annexe 2

3) Rapport Financier :

Présenté par le Trésorier Jacques Boutet et accepté à l'unanimité

Joint ci-après en annexe 3

4) Appel à candidature pour un mandat d'administrateur :

Aucune personne malheureusement n'a présenté sa candidature.

Le président met fin à l'AG Statutaire à 17h25

5) Questions aux élus :

Le président accueille les élus, et les responsables de service de la Mairie à qui nous avons demandé d'apporter des réponses sur les questions principales qui préoccupent nos adhérents.

Joint ci-après en annexe 4

Le Président
Claude TÉQUI

Le Secrétaire
Patrick DOUCET

Annexe 1

au PV de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2023

Rapport Moral

1) Objet statutaire et valeurs de l'association

Notre CIL est une association, conforme à la loi du 1 juillet 1901, dont la mission est d'assurer la prospérité et l'agrément de notre quartier. Notre association s'interdit toute discussion politique ou religieuse, et je tiens à rappeler que l'ensemble des membres du CA est bénévole.

Je vous confirme que c'est la dernière Assemblée Générale que j'organise avec notre secrétaire. Suite à des problèmes de santé, je ne renouvelle pas ma candidature.

2) Orientations et futurs projets

2.1) La Fédération des CIL de l'Est :

Nous n'avons malheureusement pas su convaincre la majorité des CIL de l'Est et de l'Ouest à nous regrouper au sein d'une seule et même entité. Il appartiendra au prochain bureau de se déterminer pour choisir l'option la meilleure pour défendre nos positions sur les sujets transversaux.

2.2) Réfection des voiries de notre quartier :

Sujet récurrent. Sachez déjà que nous avons remercié en votre nom tous les services de la Mairie pour les réfections entreprises.

Nous traitons régulièrement toutes les demandes de nos adhérents et vous pouvez compter sur nous pour les relayer le mieux possible auprès des services de la mairie

Nos critères restent les suivants : les endroits les plus accidentogènes et les voies les plus fréquentées et en plus mauvais états. Le détail vous sera présenté dans le rapport d'activité.

2.3) Le problème de l'urbanisation :

Nous espérons que les élus locaux ont pris toutes les mesures nécessaires pour que notre quartier puisse accueillir les 3000 habitants supplémentaires qui commencent à arriver sur le plan de la sécurité globale (sécurité des usagers sur les voies publiques, trafic routier, évacuations des eaux usées et des eaux de pluies, etc.)

2.4) La sécurité :

Hélas, nous constatons que le trafic de drogue s'est déplacé depuis la réfection de la Anse Tabarly en d'autres lieux principalement aux sorties de nos collèges dont le cours Fénélon. Nous avons donc demandé l'installation de caméra de surveillance à différents endroits. Caméras que nous avons obtenues !

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Par ailleurs, nous n'avons pas réussi à organiser une formation aux gestes qui sauvent avec la participation de la Mairie.

2.5) Notre Vide Grenier :

Notre prochain Vide Grenier se déroulera le dimanche 4 Juin 2023 sur la place Baratier devant l'école du Cap Brun et sur le parking. Cet évènement sera reporté au 11 juin en cas de météo défavorable.

Pour vous inscrire, c'est simple, il vous suffit de vous connecter à notre site web, de cliquer sur l'onglet événement puis sur la page Vide Grenier. Le bulletin d'inscription sera également envoyé par mail à tous nos adhérents.

Nous vous attendons nombreux et vous souhaitons par avance de très bonnes affaires !

2.6) Notre Repas de Quartier :

Notre prochain Repas de Quartier se déroulera le jeudi 7 septembre 2023 à partir de 19h00 au restaurant l'Anse des Pins sur les plages du Mourillon.

Nous invitons chaleureusement tous les habitants et les commerçants des quartiers du Cap Brun et du Petit Bois à se joindre à nous.

Nous avons prévu pour vous : un apéritif avec ses accompagnements, un plat chaud (viande ou poisson au choix), un café gourmand, de l'eau plate et pétillante et 1/4 de vin par personne.

La participation demandée sera comme l'année dernière de 25€ pour les adultes adhérents du CIL et les enfants de moins de 10 ans, et de 30€ pour les non adhérents.

Afin de préparer au mieux cette soirée amicale placée sous le signe de la détente et de la convivialité, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dûment rempli votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement au plus tôt et avant le lundi 4/09/23 dernier délai.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter à notre site web, de cliquer sur l'onglet événement puis sur la page Repas de Quartier. Le bulletin d'inscription sera également envoyé par mail à tous nos adhérents.

2.7) Modalité de règlement :

Enfin, je vous rappelle que pour régler votre cotisation ou vos réservations à nos différents événements vous avez deux possibilités :

- Si vous préférez payer avec Paypal ou avec votre Carte Bancaire : il convient de vous connecter sur notre site : <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>, à la page concernée et de suivre les étapes. Nous vous rappelons que notre **site est sécurisé** pour le paiement en ligne.

- Si vous préférez payer en espèce ou par chèque bancaire : il convient d'imprimer le bulletin d'inscription, disponible sur notre site web et également envoyé par mail à tous nos adhérents, et de le renvoyer avec votre règlement à notre trésorier Jacques Boutet, 1807A avenue de la résistance, 83000, Toulon.

3) Relations avec les pouvoirs publics :

Nous tenons particulièrement à remercier Madame Pascale Janvier, adjointe à la démocratie

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

participative, et Mr Bertrand Sevin, chef du service proximité à la mairie pour leur écoute et la qualité d'accueil qu'ils savent nous réserver.

4) Remerciements

Enfin, avant de terminer ce Rapport Moral, je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs et plus particulièrement notre secrétaire Patrick Doucet et notre trésorier Jacques Boutet qui m'ont secondés de manière exceptionnelle.

ET vous, mes chers administrateurs, notre CA ne serait pas ce qu'il est sans votre qualité d'Écoute et la bonne humeur qui vous caractérisent. Je reste confiant en la nouvelle équipe qui saura se montrer à la hauteur pour nous remplacer.

Vive le Cap Brun-Petit Bois !

Merci à tous

Je sou mets maintenant ce rapport moral à vos suffrages.

Claude Téqui

Président du CIL du Cap Brun et du Petit Bois

Annexe 2

au PV de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2023

Rapport d'Activité

Notre activité s'est articulée d'une part autour de l'Assemblée Générale, du Vide-Grenier et du Repas de Quartier qui nous permettent un contact direct avec les habitants de notre quartier, et d'autre part à donner suite aux nombreuses doléances de nos adhérents en intervenant auprès de Madame Pascale Janvier, Adjointe au Maire, et de Monsieur Bertrand Sevin, Chef de Service Proximité.

Voici un condensé de notre activité depuis notre dernière Assemblée Générale, :

1) Vide Grenier du dimanche 26 juin 2022

Activité : Demande d'autorisations, Communication presse, mail et site web et Organisation

Résultat : une participation d'un peu plus de 30 exposants, et une fréquentation modeste, c'est un résultat mitigé. Est-ce dû à un essoufflement du concept ou au choix de la date... ?

2) Repas de Quartier du vendredi 9 septembre 2022

Activité : Recherche de prestataire, Communication mail et site web, et Organisation

Résultat : 92 participants, soit davantage que l'année précédente et une belle ambiance une fois encore. A noter une contribution de 670€ sur la trésorerie du CIL .

3) Quelques-unes des doléances que nous avons portées :

Le Plan Local d'Urbanisme :

Pour rappel, la construction d'immeubles dans notre quartier, classé presque entièrement en zones UE et UEP, est dorénavant limitée à du R+1 et doit comprendre 2 parkings par logement.

La Mairie de Toulon se doit de veiller à ce que les autorisations à construire soient conformes au PLU, ainsi qu'aux lois SRU de 2000, ALUR de 2014 et ELAN de 2018.

Le document d'urbanisme étant maintenant ce qu'il est, la résistance n'est possible quand, et seulement quand, des permis sont octroyés "hors des clous".

Nous observons simplement que c'est lors de l'enquête publique qui précède une modification du PLU que les opposants au tout béton devraient se mobiliser et nous rejoindre.

Afin que rien ne nous échappe, nous demandons depuis plusieurs mois maintenant à être informés directement, ou par l'intermédiaire des Fédérations, de tout projet de modification du PLU.

Dossier du Leg Fourest :

Pour mémoire, la Ville de TOULON a saisi le Tribunal Judiciaire de TOULON aux fins que

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

soient modifiées les conditions et charges grevant les parcelles cadastrées section BS n° 407 et BS n° 420, d'une superficie respective de 200 m² et de 2540 m², sises à TOULON (83000), Chemin du Petit Bois

En fait la Mairie demande l'autorisation de vendre car elle ne peut plus prendre en charge les conditions qui avaient été attachées à ce legs.

Mr Mohamed Mahali nous a certifiés que cette vente était envisagée qu'en faveur de particuliers et ne serait pas utilisée pour faire des jonctions de voies publiques. Nous n'avons pu obtenir davantage de précision.

La préservation de nos espaces verts :

Nous avons porté auprès de la Mairie notre souhait pour que les espaces verts de notre quartier soient préservés au mieux et attiré l'attention sur les arbrisseaux qui remplacent trop souvent des arbres adultes dans les projets des promoteurs.

Les voies privées :

Suite à plusieurs doléances sur ce thème, Mr Mohamed Mahali nous a répondu qu'une voie était privée quand elle était cadastrée avec un n°, et que le répertoire domanial interrogeable via le service de l'urbanisme à la Mairie, permettait des réponses concrètes sur le classement d'une voie particulière. Par ailleurs, il nous fut rappelé que les poubelles, les compteurs d'eau devaient être à l'entrée des voies privées et que ce n'était qu'une tolérance de notre Mairie d'y déroger, tout comme l'éclairage public...

La protection contre les moustiques :

Nous sommes intervenus auprès de la Mairie pour obtenir une meilleure protection contre les moustiques. Notre mairie nous a expliqué avoir mis en place une réponse écologique consistant en l'installation de 40 nichoirs à oiseaux insectivores –hirondelles, mésanges bleues, moineaux, rouges gorges et martinets– et à chauves-souris voraces sur plusieurs bâtiments. Ces nichoirs sont présentés comme une réponse pragmatique et totalement naturelle aux concentrations de moustiques.

De plus, le service Hygiène et Santé pratique un traitement anti-larvaire une fois par semaine dans les différentes zones humides de la commune du mois de mai à fin septembre, étant précisé que tous les cours d'eau à ciel ouvert sont traités.

Par ailleurs, les retours des communes environnantes qui ont posé des bornes anti-moustiques ne seraient pas complètement satisfaisants. Les pièges ne prendraient que peu de moustiques et coûteraient cher.

Enfin, nos interlocuteurs nous ont informés que les moustiques ne se déplaceraient que dans un rayon de 150 m max. autour de leur lieu d'éclosion... On comprendra bien alors que notre protection dépend davantage de l'attention de chacun envers ses propres eaux stagnantes que de la Mairie.

Réunion des habitants de l'Anse Méjean

Nous tenons ici encore à remercier Julien Mari pour le travail de synthèse qu'il a réalisé sur ce dossier très documenté et avec force preuves en images. Ce compte-rendu en tant qu'expression d'une large représentativité des habitants de l'anse a été transmis à nos élus et mis en ligne sur notre site web. Ce dossier qui exprime des doléances sur la sécurité, les incivilités et la propreté est toujours en cours...et fera l'objet des questions aux élus après notre AG statutaire.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

L'esplanade du Fort du Cap Brun :

La Mairie nous a répondu que : « cet accès est situé sur une propriété appartenant à l'armée, par conséquent la voie est interdite au public comme le signalent les panneaux ».

Notre Président a rencontré le Préfet Maritime qui lui a précisé que l'accès devrait rester accessible aux piétons.

Le Projet de Base Nautique sur l'anse Tabarly

Comme retranscrit sur notre PV d'AG du 3/11/22, notre demande de participation au groupe de travail concernant ce projet a été acceptée par la Mairie.

Le calendrier de ce projet est le suivant : 2023 = consultation, étude d'impact, programmation - 2024 = étude maîtrise d'œuvre - 2025 = appels d'offres - 2025/2026 = Travaux de construction.

Ce projet fera l'objet des questions aux élus après notre AG statutaire.

Doléances diverses :

Des problèmes de saturation du réseau d'assainissement au niveau du Bd Paulin Bertrand, de stationnements anarchiques ici ou là, de sécurité des personnes Anse Méjean, Bd JB Abel, et également sur les 2 endroits accidentogènes du chemin du Petit Bois et du Bd Amouretti.

Mais aussi la demande de caméra pour des points de deal identifiés comme Bd Louis Sorel.

Et de façon récurrente, la réfection de nos voiries qui sont les plus en mauvais état.

4) La Fédération des CIL de l'Est Toulonnais :

Il y a deux fédérations de CIL à Toulon, celle de l'Ouest et celle de l'Est. Notre conseil d'administration a décidé il y a plusieurs mois d'œuvrer pour un regroupement en une seule fédération sur les bases de l'argumentation suivante :

- « Les sujets qui « dépassent » notre quartier sont pour nous exclusivement des sujets transversaux, c'est à dire des sujets qui concernent aussi bien les habitants des quartiers Ouest que ceux des quartiers Est : Mobilité (transports en commun, circulation, stationnement...), Voirie, Ports, Pollution, Désinsectisation, Traitement des déchets (Sittomat), SCOT et PLU, Sécurité... »

- « En conséquence de quoi nous pensons qu'une Fédération de CIL n'a d'intérêt que si elle recouvre la totalité de l'aire Toulonnaise. »

- « Enfin, nous sommes convaincus qu'en étant plus nombreux dans une seule structure, notre meilleure représentativité nous permettra de gagner en dynamisme et en efficacité au profit de l'ensemble des habitants du territoire. »

Chacune des deux fédérations a rappelé aux CIL adhérents les termes de notre argumentation et a procédé au vote « Pour » ou « Contre » le regroupement.

La Fédération de l'Ouest nous a informés par mail le 2/03/2023, que la question avait été portée lors de leur dernière réunion de CA et qu'après un tour de table pour permettre à chacun d'exprimer son opinion, le vote avait donné le résultat suivant : 1 seule voix « pour », 3 « abstention », 3 « non exprimé » et 4 « contre » .

La Fédération de l'Est a suivi le même processus lors de la réunion de CA du 22 Mars 2023. Le vote a donné le résultat suivant : 3 « pour », 3 « non exprimé » et 2 « contre ».

Nous sommes déçus bien sûr qu'une majorité de CIL toulonnais ne soient pas prête pour le moment à se regrouper.

5) Ancr'Age :

C'est un projet initié par l'association Les Petits Frères des Pauvres qui se développe sur l'aire toulonnaise depuis 2013. Cette association met en rapport les personnes âgées isolées avec les habitants de son quartier. La relation flexible et souple est basée sur les affinités et la réciprocité des échanges. Voisiner, c'est faire une place dans son agenda pour nos aînés : visite de courtoisie, se promener dans le quartier, prendre des nouvelles, aider à faire les papiers, faire les petites courses ou chercher les médicaments...

Notre conseil d'administration a décidé d'apporter son soutien à cette association en relayant son message sur la page « infos utiles » de notre site web et en mettant un stand gracieusement à sa disposition lors de notre prochain vide-grenier du 4 juin 2023.

6) Notre site web :

Nous vous rappelons que pour vous offrir une navigation plus agréable, notre site est adapté pour PC, Tablette, Smartphone et TV. Notre site est également sécurisé afin de vous permettre de payer avec Paypal ou avec votre Carte Bancaire votre adhésion ou votre inscription à l'un de nos événements en toute sérénité.

Vous trouverez régulièrement les dernières informations de la Mairie et de TPM, les comptes rendus de nos réunions de conseil d'administration et également plein d'informations intéressantes.

Alors n'hésitez pas à le consulter et à surfer sur nos différentes pages.

7) Remerciements :

Grâce au CIL, j'ai fait de belles rencontres et j'ai pris plaisir à contribuer à la construction de notre nouveau site web. Cela dit, comme annoncé à notre conseil d'administration depuis plusieurs mois, j'ai décidé de passer le relais et de mettre fin à mes fonctions de secrétaire et d'administrateur du CIL à compter de cette AG.

Je vous remercie pour votre attention et je sou mets maintenant ce rapport d'activité à vos suffrages.

Patrick Doucet

Secrétaire du C.I.L du Cap Brun et du Petit Bois

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Annexe 3

au PV de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2023

Rapport Financier Année 2022

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations	1766,08	Repas de quartier	3 070,00
Repas de quartier	2 400,00	Fourniture bureautique + Divers	490,26
		Frais de bouche (deux AG)	655,33
		Assurance MATMUT	180,48
		Cotisation MART	30,00
TOTAL RECETTES	4 166,08	TOTAL DÉPENSES	4 426,07
Solde débiteur = - 259,99 €			

TRÉSORERIE	
Avoir sur Compte Courant au 31/12/2021	3 603,34
Avoir sur Compte Courant au 31/12/2022	3 343,35
Avoir sur Livret A au 09/01/2023 (dont Intérêts 2022 = 144,82)	10 664,12

En 2022 nous avons enregistré 203 cotisations (298 en 2021). Une seule résidence a cotisé (Les Roches Vertes). Il faut donc tenter de convaincre davantage de copropriétés à cotiser.

Le montant des frais de bouche, plus élevés qu'à l'ordinaire, s'explique par la tenue de deux assemblées générales (12mai et 3 novembre).

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Le repas de quartier a réuni 92 personnes. La contribution du CIL de 670€ a permis de maintenir un prix de repas stable. Cette année, malgré l'inflation, nous ferons le même effort.

Comme vous pouvez le constater notre C.I.L ne perçoit toujours aucune subvention. Nos seules recettes proviennent de nos adhérents, et c'est ainsi que nous assurons notre indépendance financière.

Je sou mets maintenant ce rapport financier à vos suffrages.

Cordialement

Jacques Boutet

Trésorier du C.I.L du Cap Brun et du Petit Bois

Annexe 4

au PV de l'Assemblée Générale du 11 Mai 2023

Questions aux élus

Le président accueille les élus, et les responsables de service de la Mairie à qui nous avons demandé d'apporter des réponses sur les questions principales qui préoccupent nos adhérents.

Madame Pascale Janvier, Adjointe au Maire, présente l'ensemble de l'équipe municipale, élus et responsables de service, qui participeront à répondre à nos questions. Elle nous informe que 83 % de nos doléances ont été traitées et que toute leur attention sera portée à traiter rapidement celles encore en cours à ce jour. Mme Janvier rappelle que même si toutes nos doléances sont entendues, certaines nécessitent une étude technique, une estimation des coûts, et qu'il appartient ensuite aux élus de déterminer les priorités en fonction des budgets à leur disposition.

1) Le projet de base nautique sur l'anse Tabarly

Mr Laurent BONNET, Adjoint au Maire et Mr Erick MASCARO, Adjoint au Maire prennent alternativement la parole pour nous apporter davantage d'informations sur ce projet en s'appuyant sur un dossier présenté à l'écran.

La carte du territoire concerné est projetée à l'écran, elle va du Yacht Club au CLJ (Centre de Loisir Jeune) et comprend le parking Tabarly.

Les structures permanentes (Centre Municipal de Voile, Le Yacht Club et l'Association pour la pratique de la Pirogue) et ponctuelles ont participé à l'élaboration du Programme Technique Détaillé. Elles représentent plus de 100 000 utilisateurs à l'année.

La consultation des habitants devrait démarrer prochainement et sera suivie par la consultation des services de l'état.

Les objectifs de la Mairie sont les suivants :

- Créer une nouvelle base nautique, adaptée aux pratiques actuelles et intégrer une éco-base de la mer
- Amener une plus-value paysagère, architecturale et environnementale par le réaménagement de l'ensemble du site.
- Végétaliser le site au maximum : environ 10 000 m² d'espaces végétalisés créés.
- Aménager l'espace en étant un exemple d'architecture respectueux de l'environnement

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- Dés-imperméabiliser aux maximum les surfaces, dont la zone parking tout en conservant la même capacité d'accueil des véhicules (à + ou – 10%).
- Création d'une zone couverte de stockage pour bateaux et embarcations en arrière des bâtiments constituant la base nautique (actuelle zone Pizzorno)
- Conservation des 2 cales de mise à l'eau et éventuelle création d'une 3ème
- Création d'espaces végétalisés d'environ 1 hectare comprenant le réaménagement et l'élargissement de la promenade Henri Fabre et démolition éventuelle du CLJ qui pourrait être déplacé à l'emplacement actuel du Satyn's.
- Aménagement de la presqu'île et remplacement du pont avec maintien de la « plage à chien »

Enfin nos interlocuteurs nous informent du calendrier suivant :

- 2^e semestre 2023 : procédure lancement concours d'Architecture pour désignation de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre
- 2^e semestre 2024 : annonce de l'équipe lauréate du concours d'Architecture.
- 2025 : Lancement Appels d'Offres entreprises
- Fin 2025-Début 2026 : début des travaux sur site occupé pour une durée d'environ 18 mois.

2) La réhabilitation du Chemin des douaniers

C'est à nouveau Mr Laurent BONNET et Mr Erick MASCARO, Adjoint au Maire qui prennent alternativement la parole pour nous apporter davantage d'informations sur ce dossier en s'appuyant sur un dossier présenté à l'écran.

Point sur l'évolution de la réhabilitation de ce dernier

Le projet de la Base Nautique devrait prévoir un cheminement piétonnier pour la traverser d'Ouest en Est. La Métropole qui a en charge la gestion du Sentier du Littoral travaille sur plusieurs scénarii qui à ce jour ne sont pas validés.

La réouverture du sentier est dépendante du règlement de deux dossiers, l'un avec la Résidence la Simiane, l'autre avec la résidence du Cap Brun.

Le mur de clôture de la Résidence la Simiane est dégradé et dangereux. Une procédure judiciaire est en cours, la requête en appel sera examinée le 15 mai prochain.

Pour ce qui concerne la Résidence du Cap Brun, Le nouveau propriétaire a réalisé les études nécessaires pour la réfection des ouvrages. Les travaux de la partie privée devraient être réalisés entre Octobre 2023 et Mai 2024. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à la sécurisation de la falaise réalisée par la Métropole en 2021/2022 (335 000€). En parallèle la Métropole mène également les études afin de pouvoir, dès la fin des travaux du propriétaire privé, engager les travaux de réhabilitation du sentier du littoral, l'estimation des travaux est de 350 000€.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Il va donc falloir patienter encore un peu avant de pouvoir profiter du sentier des douaniers de l'anse Tabarly à l'anse Méjean... mais les choses avancent !

3) L'Anse Méjean

C'est Mr Luc de SAINT SERNIN, Adjoint au Maire, qui répond à nos nombreuses questions concernant la propreté, l'assainissement, la sécurité et la circulation sur le chemin de la batterie basse.

Les travaux menés sur l'ancienne conduite d'assainissement entre l'Anse Méjean et le Fort du Cap Brun ont beaucoup avancé. Il reste à faire les travaux d'enfouissement des pompes de relevages qui est prévu 4^e trimestre 2023 - 1^e trimestre 2024. Il ne restera ensuite aux riverains qu'à réaliser les travaux nécessaires pour se raccorder.

Les parkings de l'anse Méjean dépendent du Conservatoire du Littoral et celui-ci a émis un avis défavorable à l'installation de toilettes sèches et à la création d'un local poubelles.

Des navettes de la police nationale et de la police municipale vont être à nouveau engagées sur le secteur.

Il est prévu également la mise en place de mouillages, avec un nombre de places limité.

De nombreuses prises de parole dans l'assistance, soulignant la gravité des problèmes accentués par la fréquentation de plus en plus élevée de ce site remarquable, ont animé ce dossier, au terme desquelles Mr de Saint Sernin s'est alors engagé à rencontrer sur place les habitants de l'anse et de la batterie basse. Julien Mari, responsable du secteur au sein de notre CIL, assurera le suivi de cette promesse.

4) Les lieux accidentogènes et l'état de nos voiries

Mr Luc de SAINT SERNIN, Adjoint au Maire et Mr Albert TANGUY, Conseiller Municipal délégué ont répondu à nos questions.

- Concernant la zone accidentogène du chemin du Petit Bois (Rétrécissement située entre les intersections avec le Bd de la Martille et avec la Rue Costebelle) :

Notre question est de savoir si des aménagements sont possibles afin que les véhicules puissent se croiser et que les piétons soient en sécurité ?

En fait, une procédure est toujours en cours avec la résidence du Brasilia dont une partie du terrain est frappée d'alignement et qui a fait un recours pour la sauvegarde d'un chêne centenaire.

Cette partie frappée d'alignement suffirait à permettre de supprimer complètement ce rétrécissement et d'avoir une circulation à double sens et un trottoir pour la sécurité des piétons.

A noter qu'à cet endroit, se rajoute en dangerosité la présence d'un poteau EDF sur la chaussée et l'affaissement du mur de clôture de la copropriété !

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Mr Albert TANGUY propose en solution provisoire de matérialiser un passage piétons et de mettre la partie du rétrécissement en voie à circulation alternée.

- Concernant la zone accidentogène du Boulevard Amouretti :

Pour éviter que les voitures arrêtées au feu soient au milieu du Boulevard, nous avons demandé le traçage de la ligne médiane sur le haut du Boulevard.

Mr Albert TANGUY nous confirme que notre demande est acceptée et que les travaux de peinture seront réalisés prochainement.

- Concernant la réfection des voies :

Des travaux engagés par la commune de La Garde sont en cours sur le Bd Enseigne de Vaisseau Gués, la ville de Toulon démarrera les travaux sur le Boulevard du Dr Bourgarel à la suite (2024).

Pour les autres voiries les plus en mauvais état et les plus fréquentées que sont le Chemin de la Calade, le Chemin de Montzey, le Boulevard de la Martille et l'Avenue Louis Sorel les études techniques vont être réalisées et les coûts estimés. Il appartiendra ensuite aux élus de déterminer les priorités et d'engager les travaux en fonction des budgets disponibles.

Des échanges entre quelques adhérents et nos élus sont venus compléter notre argumentaire pour la réfection des voiries ci-dessus.

5) Questions diverses

Un adhérent s'est étonné que les Pins ne soient pas considérés comme remarquables dans le recensement qu'entreprend TPM... il nous est répondu qu'ils seront néanmoins recensés.

Suite à une question sur le leg Fourest, (propriété au bout du chemin du Petit Bois, à droite avant les escaliers) nos interlocuteurs nous ont informé que les héritiers avaient gagné leur procédure contre la ville et qu'ils reprenaient donc la pleine propriété du bien tout en rajoutant que partie du terrain était classé Espace Boisé Classé et le resterait comme tel.

Suite à toutes ces interventions, le président Claude Téqui remercie les élus pour la qualité des échanges et les réponses apportées. Il ne manque pas également de remercier toutes les personnes du service municipal présentes et plus particulièrement le service de Mme Pascale Janvier, pour leur amabilité, leur disponibilité et leur compétence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 19h00 et les conversations se sont poursuivies autour d'un verre de l'amitié.

Le Président
Claude TÉQUI

Le Secrétaire
Patrick DOUCET